



VILLE D'ORGON

Janvier 2026

La Gazette

Le fil des mois, le fil d'Orgon...



Sommaire

Travaux	p. 2
Urbanisme	p. 12
Solidarité et Bien vivre	p. 14
Culture et Patrimoine	p. 21
Enfance	p. 31
Sécurité et Prévention	p. 38
Intercommunalité et Services publics	p. 42
Événements et Festivités	p. 47
État civil	p. 57
Informations pratiques	p. 59

Dépôt légal : à parution

ISSN : 3077-0416

Crédits photos : Mairie - ATV Provence - Associations orgonnaises

Imprimé sur papier recyclé issu de forêts gérées durablement, avec encres végétales

Impression : 1 500 exemplaires - EDIFAC, Châteaurenard

Rédaction & création graphique : Mairie - Service communication

Éditeur : Mairie - Place de la Liberté, 13660 Orgon

Directeur de la publication : Serge PORTAL, Maire

■ Mentions légales - La Gazette municipale d'Orgon



Chères Orgonnaises, chers Orgonnais,

À l'aube de cette nouvelle année, je vous adresse, au nom de l'équipe municipale et des services communaux, mes meilleurs vœux de santé, de sérénité et de solidarité pour 2026.

La photographie qui illustre la couverture de cette Gazette, avec les lettres ORGON installées à l'entrée de la ville, est un symbole fort. Elle marque une volonté claire : affirmer l'identité de notre village, son attractivité et sa fierté d'être Orgon. Ce projet, porté collectivement par l'équipe municipale, s'inscrit dans une démarche plus large d'amélioration du cadre de vie et de valorisation des entrées de ville, que vous retrouverez détaillée dans les pages consacrées aux travaux.

Cette édition de La Gazette revient sur les actions menées entre juillet et décembre, dans tous les domaines du quotidien : travaux, services publics, sécurité, solidarité, enfance, culture, vie associative et événements.

Elle témoigne de l'engagement constant des agents municipaux, des bénévoles, des associations et des partenaires qui œuvrent chaque jour pour Orgon.

En ce début d'année, je souhaite remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui contribuent, par leur travail et leur implication, à faire vivre notre commune.

Je vous souhaite une très belle année 2026, à Orgon, fidèle à ses valeurs de proximité et d'attention à chacun.

Serge PORTAL
Maire d'Orgon

Interventions menées au second semestre 2025

Entre juillet et décembre 2025, la commune a conduit ou finalisé plusieurs interventions techniques sur le territoire communal.

Certaines s'inscrivent dans des programmations engagées antérieurement, d'autres ont été réalisées au cours de ce second semestre, en fonction des besoins identifiés et des contraintes techniques.

Ces opérations ont concerné notamment les établissements scolaires, les bâtiments communaux, les réseaux et équipements publics, ainsi que la sécurisation de certains espaces fréquentés.

Elles s'inscrivent dans un cadre budgétaire équilibré, permettant la conduite des actions prévues et la continuité des investissements communaux, dans le respect des règles financières applicables aux collectivités.

Toitures des bâtiments communaux : entretien et réfections du patrimoine bâti

Afin d'assurer un entretien régulier et cohérent des toitures des bâtiments communaux, la commune a engagé, fin 2022, un marché à bons de commande dédié aux travaux de réfection et d'étanchéité, pour une durée de 48 mois.

Dans le cadre de ce marché, des interventions ont été réalisées depuis 2023, en fonction de l'état des bâtiments et du degré d'urgence constaté, afin de préserver le patrimoine communal et d'éviter les infiltrations d'eau.

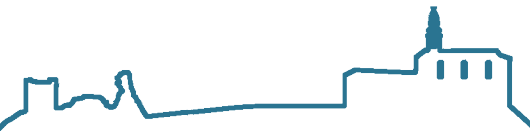
Les travaux menés ont porté notamment sur :

- des réfections complètes de toitures lorsque cela était nécessaire,
- des révisions ciblées de toitures existantes,
- des travaux d'étanchéité, incluant le traitement des éléments sensibles, destinés à prévenir les infiltrations.

Ces interventions ont concerné plusieurs bâtiments communaux, dont notamment : le moulin à huile, des immeubles place Albert Gérard, l'ancienne pharmacie, la cantine scolaire, ainsi que des bâtiments situés rues de la Libération, Edmond Coste et Georges Coste.

Au total, les commandes réalisées dans le cadre de ce marché représentent 714 833,20 € HT.





Modernisation de l'éclairage public : une démarche progressive et structurée

Afin d'améliorer la fiabilité et la gestion de l'éclairage public, un diagnostic global du réseau a été mené en 2024.

Ce travail a permis d'identifier les priorités d'intervention en matière de sécurité, de fonctionnement et de performance énergétique, et de disposer d'une vision technique d'ensemble pour organiser les actions dans le temps.

En 2025, la commune a engagé une première phase ciblée, pour un montant de 43 000 € TTC, portant sur : la sécurisation de plusieurs armoires de commande, la résolution de pannes récurrentes, la mise en place d'horloges astronomiques, permettant un ajustement automatique des périodes d'allumage.

Ces interventions constituent une étape préalable essentielle, visant à sécuriser les installations existantes et à améliorer leur gestion.

Afin d'accompagner les étapes suivantes, une demande de subvention a été déposée auprès de la Région Sud, sur la base d'un programme de travaux estimé à 164 680 € HT, comprenant notamment :

- un diagnostic complémentaire du réseau d'éclairage public ;
- une opération de géo-détection visant à améliorer la connaissance des réseaux enterrés ;
- des travaux supplémentaires de mise en sécurité des installations ;
- un premier remplacement ciblé de luminaires par des équipements plus performants sur le plan énergétique.

Cette démarche vise à mobiliser des cofinancements pour accompagner une modernisation progressive du réseau, sans engager la commune au-delà de ses capacités budgétaires.

Avec le soutien financier



Lettrage « ORGON » à l'entrée du village

A la fin de l'été, un lettrage formant le nom « ORGON » a été installé sur le rond-point du Rudiste, à l'une des entrées principales de la commune.

Cette installation constitue un repère visuel pour les habitants comme pour les visiteurs, marquant clairement l'entrée du village depuis cet axe de circulation fréquenté.

Le choix de l'implantation a fait l'objet d'une réflexion préalable, afin de retenir un emplacement à la fois lisible, adapté au site et respectueux de l'environnement paysager, dans le périmètre du Parc naturel régional des Alpilles. Sa mise en place a nécessité les démarches et autorisations réglementaires correspondantes.

Ce lettrage figure en page de couverture de la présente Gazette, en tant qu'élément désormais intégré au paysage d'entrée de ville.



Étude de la falaise de Beauregard : un diagnostic établi

En 2025, une étude géotechnique a été confiée au cabinet ECOGEA afin de caractériser l'état de la falaise de Beauregard.

Les conclusions de cette étude indiquent l'absence de situation d'urgence. Les recommandations formulées par les spécialistes constituent désormais une base de travail pour organiser un suivi dans le temps, en tenant compte des évolutions naturelles du site et des besoins qui pourraient être identifiés.

Ce suivi s'inscrira dans la durée, dans l'objectif de préserver le cadre de vie du quartier de Beauregard et d'anticiper, le cas échéant, des interventions adaptées et maîtrisées.



Parking et jardin du Moulin à Huile : aménagement d'un secteur en cœur de village

En 2025, la commune est intervenue sur l'ancienne parcelle Gillard, située rue Maurice Robert, ancien site du Moulin à Huile. Cette opération a comporté plusieurs étapes techniques, comprenant la démolition d'un bâti vétuste, l'aménagement d'un espace de stationnement, et la préparation d'un futur espace paysager.

Le parking, ouvert au public en juillet 2025, propose 35 places de stationnement, dont une place réservée aux personnes à mobilité réduite, en proximité immédiate du centre du village.

Les aménagements ont été réalisés selon une approche des sols désimperméabilisés, favorisant l'infiltration des eaux pluviales et la gestion des écoulements.

Le jardin a été conçu en cohérence avec la charte végétale du Parc naturel régional des Alpilles. Il comprend des bancs, des espaces plantés et un éclairage adapté.

Cet ensemble constitue une première phase d'aménagement de ce secteur, associant un stationnement de proximité et un espace paysager accessible.

Le montant global engagé pour cette opération s'élève à 482 810 € HT.



Mise en service du nouveau poste de police municipale

La réhabilitation de l'ancienne pharmacie, située sur la D7n, s'est poursuivie tout au long de l'année 2025 afin d'y accueillir le nouveau poste de Police Municipale.

Au cours du chantier, plusieurs réajustements organisationnels ont été nécessaires, ce qui a conduit à réorganiser certaines étapes et à modifier le calendrier initial.

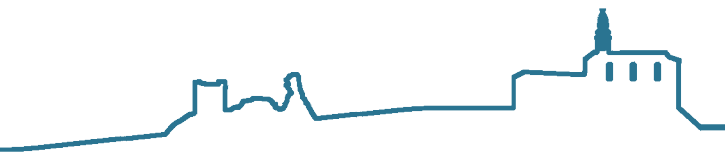
Ces adaptations, liées aux contraintes d'un bâtiment ancien et à la coordination des interventions, ont allongé le délai de réalisation.

Les travaux de gros œuvre ainsi que les aménagements intérieurs sont désormais terminés.

Les installations techniques (électricité, ventilation, réseaux dédiés, sécurisation) ont fait l'objet des derniers réglages et contrôles.

Le nouveau poste comprend :

- un espace d'accueil confidentiel,
- des bureaux d'opération, de coordination et de chef de poste,
- des vestiaires et une armurerie,
- une salle de réunion,
- une cour de stationnement.



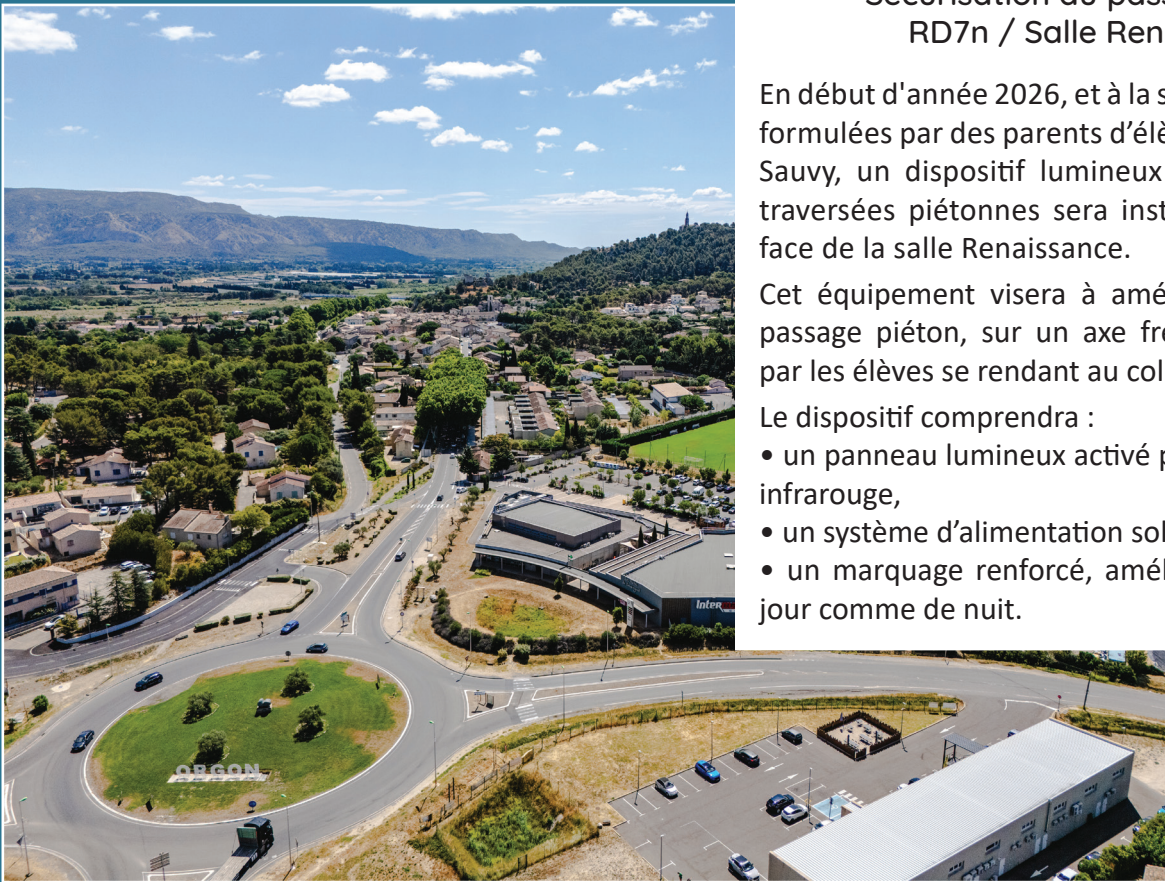
Sécurisation du passage piéton RD7n / Salle Renaissance

En début d'année 2026, et à la suite des sollicitations formulées par des parents d'élèves du collège Mont-Sauvy, un dispositif lumineux de sécurisation des traversées piétonnes sera installé sur la RD7n, en face de la salle Renaissance.

Cet équipement visera à améliorer la visibilité du passage piéton, sur un axe fréquenté, notamment par les élèves se rendant au collège.

Le dispositif comprendra :

- un panneau lumineux activé par détection radar et infrarouge,
- un système d'alimentation solaire autonome,
- un marquage renforcé, améliorant la visibilité de jour comme de nuit.



RD24b : travaux départementaux achevés et étude communale en cours

À l'automne 2025, les services du Conseil départemental ont réalisé des travaux de rétrécissement de la chaussée sur la RD24b, entre le rond-point du Rudiste et le carrefour avec l'avenue Jean Moulin.

Ces interventions ont permis de remettre en état un axe routier qui en avait besoin depuis plusieurs années.

Dans la continuité de ces travaux, la commune a engagé une étude portant sur la portion de la RD24b située en agglomération.

Cette réflexion concerne notamment les conditions de circulation et les cheminements piétons entre le lotissement Saint-Gauthier et le centre du village.



Autres interventions menées au second semestre 2025

En complément des chantiers présentés précédemment, de nombreuses interventions ont été réalisées entre juillet et décembre 2025 sur les bâtiments communaux, les établissements scolaires, les équipements publics, ainsi que sur le parc de logements communaux, dont la commune assure l'entretien et le suivi au quotidien.

Ces opérations, majoritairement techniques, relèvent de la gestion courante, de la mise en sécurité et du maintien en bon état de fonctionnement d'un patrimoine bâti étendu.

Bâtiments communaux : sécurité et conformité

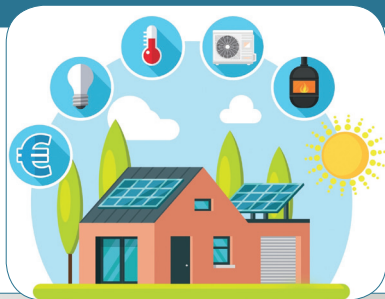
Les bâtiments municipaux ont fait l'objet d'interventions liées à la sécurité et à la conformité réglementaire, notamment dans le cadre de contrôles réglementaires. Certaines opérations engagées au second semestre 2025 se poursuivent.

La commune assure également l'entretien et la remise en état du parc de logements communaux, nécessitant des interventions régulières et variées.

Plusieurs actions ont concerné l'amélioration de la ventilation, de l'isolation et du confort d'usage, tant dans les bâtiments communaux que dans les logements du parc communal. Ces interventions comprennent notamment le remplacement de menuiseries ainsi que l'installation ou le renouvellement de systèmes de ventilation (VMC).

Principales interventions réalisées ou engagées :

- Agence Postale Communale : installation d'un système de climatisation.
- Église Notre-Dame de Beauregard : raccordement au réseau électrique.
- Logements communaux : réparations et travaux d'entretien divers.
- Travaux de peinture dans plusieurs logements.
- Remplacement de menuiseries dans le parc communal.
- Installation ou remplacement de systèmes de ventilation dans des logements.
- Mise en place de garde-corps.
- Remise en état de logements.
- Adaptation de l'éclairage dans un logement.



Équipements publics, sportifs et espaces publics

Plusieurs équipements communaux ont fait l'objet d'interventions techniques, notamment :

- Arènes : travaux sur l'écoulement du toril.
- Tennis : raccordement Enedis et rénovation électrique du club-house. Les travaux sont en cours.



Établissements scolaires

Au second semestre 2025, les établissements scolaires ont fait l'objet d'interventions techniques ciblées, portant entre autres sur la sécurité, le fonctionnement des équipements et l'aménagement de certains espaces.

École maternelle :

- Pose d'une sirène supplémentaire.
- Remplacement du bloc moteur VMC.

École élémentaire :

- Installation d'une clôture périmétrique.
- Travaux de désimperméabilisation de la cour. ▶ Zoom.

Moyens techniques des services municipaux

Afin d'assurer la continuité du service public sur l'ensemble du territoire communal, la commune a accompagné les services techniques par l'acquisition et le renouvellement de moyens adaptés à la diversité de leurs missions.

Ces équipements permettent aux agents d'intervenir au quotidien pour l'entretien des bâtiments, des espaces publics, de la voirie et des équipements communaux, dans des conditions de fonctionnement et de sécurité appropriées.

Par ailleurs, des interventions ponctuelles d'enrobé ont été réalisées afin de répondre aux besoins d'entretien courant de la voirie.



Une cour réaménagée grâce au dispositif territorial lancé en 2023

La transformation de la cour de l'école élémentaire de Bazarde s'inscrit dans la démarche territoriale initiée en 2023 par le PETR du Pays d'Arles, en partenariat avec le CPIE Rhône Pays d'Arles, le Parc naturel régional des Alpilles et le CAUE 13.

Depuis la rentrée de septembre 2025, les élèves disposent d'une cour entièrement repensée.

Cette opération a permis de transformer un espace jusque-là entièrement minéralisé en une cour végétalisée, plus agréable, fonctionnelle et mieux adaptée aux conditions climatiques actuelles.

Les élèves profitent désormais d'un espace plus vert, plus frais et plus accueillant, pensé pour conjuguer apprentissage, détente et respect de l'environnement.

Une cour repensée pour les usages scolaires

Sur 4 450 m², plus de la moitié est désormais végétalisée ou rendue perméable.

L'aménagement intègre : des zones d'ombre, des espaces de jeux différenciés, des coins calmes, des espaces pédagogiques en plein air.

Ces aménagements favorisent l'infiltration naturelle des eaux pluviales et améliorent le confort thermique pour les élèves et les enseignants.

Une maîtrise d'œuvre et des entreprises spécialisées

Les études préalables ont été conduites par BERIM, ALIOS et RESO Détection, tandis que la maîtrise d'œuvre a été assurée par CERRETTI.

Les travaux ont été réalisés par EUROVIA et SRV Bas Montel, entreprises spécialisées dans les aménagements urbains et les techniques de désimperméabilisation.

INFORMATIONS PROJET - ENJEUX ET INTERETS POUR TOUS

Les nombreux avantages à réintroduire de la nature

- INFILTRATION ET STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES**
> participe à la gestion des eaux en ville
- RAFRAÎCHISSEMENT DE L'AIR**
> l'évapotranspiration du sol et de la végétation ainsi que l'ombre des arbres permettent de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur
- DÉPOLLUTION DE L'EAU**
> les différents horizons traversés ainsi que les organismes vivants contribuent à la filtration de l'eau
- RÉSERVOIR DE CARBONE**
> les sols stockent, sous forme de matière organique, deux à trois fois plus de carbone que l'atmosphère
- PRODUCTION VÉGÉTALE**
> alimentaire, bois, ornementale...
- HABITAT POUR LA BIODIVERSITÉ**
> dans une cuillère de sol en bonne santé, il y a un million d'organismes vivants!

Et c'est sans compter les valeurs paysagère, récréative et culturelle!

© Cerema - Mathieu Ughetti

Le projet a bénéficié du soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, à hauteur de 196 215 € HT.

L'Agence de l'eau est un établissement public de l'Etat qui œuvre pour la protection de l'eau et des milieux. Elle perçoit des taxes sur l'eau payées par tous les usagers et les reinvestit auprès des maîtres d'ouvrages (collectivités, industriels, agriculteurs et associations) selon les priorités inscrites dans son programme « Sauvons l'eau 2028-2033 ».

Elle s'engage pour une meilleure gestion des eaux pluviales. Elle soutient les actions de désimperméabilisation des sols.

Les avantages sont multiples ! Laisser l'eau s'infiltrer là où elle tombe, c'est d'une part faciliter la recharge des nappes et d'autre part désengorger les réseaux d'assainissement et éviter leur débordement qui pollue les nappes et les rivières.

C'est aussi une solution économique pour les finances locales : l'eau infiltrée n'aura pas à être traitée dans les stations d'épuration.

C'est enfin un moyen de préparer les villes au changement climatique en luttant contre les îlots de chaleur.

Plus d'information sur : www.eaurmc.fr

Logos: République Française, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, Département Bouches du Rhône, Pays d'Arles, CPIE Rhône Pays d'Arles, Parc naturel régional des Alpilles.

Processus & partenaires - Une démarche collective depuis 2023

Entre 2023 et 2024, le projet a été conçu de manière participative avec les élèves, les enseignants, les parents d'élèves et les services municipaux.

Tous les participants ont été accompagnés par les partenaires du PETR du Pays d'Arles, dont le Parc naturel régional des Alpilles, dans toutes les phases de préparation : concertation, étude des usages, identification des besoins et élaboration du scénario d'aménagement.

Des ateliers menés au sein de l'école ont permis aux enfants d'exprimer leurs idées et d'imaginer la cour idéale, mêlant nature, jeu et apprentissage.



La concertation : un outil primordial pour penser un projet répondant aux attentes de l'ensemble des usagers de la cour.

Etape 1 : 4 animations avec une classe de CE2

Objectifs : Faire un état des lieux de l'existant et imaginer des scénarios d'aménagement d'une cour désimperméabilisée et végétalisée.



1. Tester la perméabilité des sols et faire un diagnostic de la cour.

2 et 3. Enquêter dans l'école pour identifier les besoins et imaginer des scénarios.

4. Créer une maquette du scénario validé lors de la concertation.

Etape 3 : Après les travaux, 2 animations avec une classe de CM2

Objectifs : Accompagner à la découverte et l'appropriation de la nouvelle cour. Co-construire une charte d'utilisation de la cour pour les élèves et tous les usagers. Atelier plantation et végétalisation avec le paysagiste.

Mais aussi ... 5 temps d'échanges et de co-construction avec la mairie, le bureau d'étude, les représentants des parents d'élèves et enseignants.es pour valider les étapes du projet.



Etapes de la concertation

Un projet co-construit plaçant les élèves au cœur de la démarche, favorisant une citoyenneté éclairée.

Les 3 Etapes de l'accompagnement :

Etape 1 : Concertation avec les élèves et l'ensemble des usagers de la cour pour penser la future cour.

Etape 2 : Réalisation des travaux pendant les vacances d'été.

Etape 3 : Découverte et appropriation des nouveaux espaces et réflexion autour d'une charte d'utilisation de la cour.



Les partenaires et financeurs du projet

Ces financeurs couvrent plus de 80 % du montant global du projet.







Accompagnée par :






VENEZ DÉCOUVRIR

la nouvelle cour d'école désimperméabilisée & végétalisée

La commune d'Orgon fait sa réVEAUlution !

Rentrée de septembre 2025

Ecole élémentaire Bazarde



POINTS CLÉS

Cout total de l'opération : 477 381 € HT

56% de surface végétalisée
4 450 m² de surfaces déconnectées

Réalisée par :

- Etudes préalables : BERIM, ALIOS et RESO Détection
- Maîtrise d'œuvre : CERRETTI
- Maîtrise d'ouvrage : Mairie

Travaux : EUROVIA / SRV BAS MONTEL

Et co-construite avec la participation active des élèves, des équipes pédagogique et technique et des parents d'élèves !

Ce projet a bénéficié du soutien financier de :







À hauteur de (€ HT) : 196 215 € (41%)

81 279 € (18%)

102 260 € (21%)

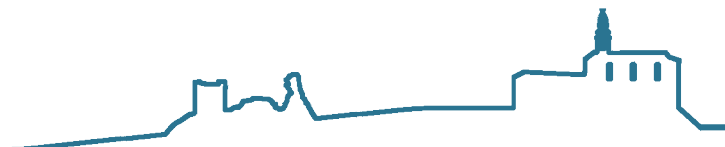
3 201 € (1,7%)



Plantations et charte - Ateliers de novembre et décembre 2025

À l'automne 2025, les élèves ont participé à des ateliers de plantation animés par le paysagiste Ludovic Pereira-Roux - Kanopé Paysage et le CPIE Rhône-Pays d'Arles.





L'entreprise chargée des travaux préparatoires est intervenue en amont pour préparer les zones de plantation - désherbage, nettoyage, creusement des fosses.

Les élèves ont ensuite planté les végétaux par petits groupes, encadrés par les équipes pédagogiques, les paysagistes et les médiateurs du CPIE.

Ces ateliers ont permis aux enfants de se familiariser avec les nouvelles espèces et de comprendre leur rôle dans le rafraîchissement naturel de la cour et la gestion de l'eau.

La charte d'usage de la cour est actuellement en cours d'élaboration dans le cadre du projet pédagogique.

Elle est construite en plusieurs temps :

- un premier atelier d'observation sur site, animé par le CPIE Rhône Pays d'Arles,
- un atelier collectif de rédaction animé par Kanope Paysage,
- une dernière séance de synthèse prévue début 2026, intégrant les contributions des ambassadeurs des classes et des équipes périscolaires.

Cette charte permettra d'accompagner durablement les nouveaux usages de la cour.



Fonctionnement du service Urbanisme

Le service Urbanisme accueille le public du lundi au vendredi de 9h à 12h

☎ 04.90.73.00.01 - ✉ urbanisme@orgon.fr

Pour toute demande, merci de préciser l'adresse ou les références cadastrales de la parcelle concernée, afin d'identifier la réglementation applicable - RNU, servitudes, risques, aléas.... Une prise de rendez-vous peut être nécessaire selon la nature du projet.

Rappel de la réglementation en vigueur

La commune relève actuellement du Règlement National d'Urbanisme (RNU), le Plan Local d'Urbanisme (PLU) étant en cours d'élaboration.

À ce jour :

- ◇ Aucun zonage ne permet de définir les Parties Actuellement Urbanisées (PAU) sans consultation préalable de la Préfecture.
- ◇ Tout projet doit respecter :
 - o le RNU,
 - o les aléas recensés (risques, ruissellement...),
 - o les servitudes existantes,
 - o les articles L111-3, L111-4 et suivants du Code de l'urbanisme.

Dépôt d'une demande d'urbanisme

- ◇ Dépôt papier en mairie ou par courrier.
- ◇ Dépôt dématérialisé : Plateforme GNAU - <https://gnau35.operis.fr/terredeprovence/gnau/#/>

Élaboration du futur PLU - Point d'étape

Rappel des étapes déjà réalisées

- ▶▶ 2010 : prescription de la révision du POS pour passage en PLU.
- ▶▶ Depuis 2021, plusieurs études techniques ont été menées afin de prendre en compte les contraintes liées à l'eau, aux réseaux, aux risques et aux caractéristiques du territoire communal.
- ▶▶ 2 avril 2025 : débat sur le PADD.
- ▶▶ 16 mai 2025 : présentation publique du projet de PLU.
- ▶▶ Du 19 mai au 27 juin 2025 : concertation publique.



Intégration des données techniques obligatoires

Depuis la concertation, plusieurs éléments réglementaires ont été transmis à la commune :

- données actualisées assainissement et eau potable,
- schéma directeur d'assainissement (Régie des Eaux TPA),
- étude ruissellement demandée par l'État.

Ces données, qui s'imposent à toutes les collectivités, doivent être intégrées avant toute nouvelle étape administrative.

Suite de la procédure

La commune assure la continuité de ce travail conformément aux obligations en vigueur, avec l'objectif de garantir un document complet et juridiquement sécurisé. Le calendrier initial est donc adapté. La date d'arrêt du PLU sera communiquée dès que l'ensemble des données aura été définitivement stabilisé. Les informations actualisées seront publiées sur le site de la mairie.



Adressage - Une obligation pour les communes

La loi 3DS - article 169 confie officiellement aux communes la compétence en matière d'adressage. Le décret n°2023-767 du 11 août 2023 fixe les modalités à respecter. À Orgon, 75 % de la Base Adresse Locale - BAL est finalisée. Cette base alimente directement la Base Adresse Nationale, utilisée par les services publics, les secours et les opérateurs postaux.

Un certificat d'adressage peut être obtenu en ligne :
<https://adresse.data.gouv.fr/carte-base-adresse-nationale>

Pour tout renseignements ☎ 04.90.73.00.01

Recensement de la population 2025 - Où en sommes-nous ?

En début d'année 2025, la commune d'Orgon a participé au recensement de la population organisé par l'INSEE. Les données recueillies lors du recensement ne permettent pas de connaître immédiatement le nombre officiel d'habitants. Elles font l'objet d'un traitement et d'une validation au niveau national avant toute publication.

Quel est le chiffre officiel aujourd'hui ?

Les chiffres actuellement en vigueur sont ceux fixés par le décret publié en décembre 2025, authentifiant les populations légales. Au 1^{er} janvier 2023, la population officielle d'Orgon est de 2 794 habitants. Ce chiffre est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2026 et constitue aujourd'hui la seule référence officielle.

Quand connaissons-nous les résultats du recensement 2025 ?

Les données issues du recensement réalisé à Orgon en 2025 seront publiées par l'INSEE en décembre 2026. Elles deviendront alors les nouvelles données officielles utilisées par l'État.

Et ensuite ?

Dès réception des populations officielles par l'INSEE, la commune en informera les Orgonnais dans ses supports de communication habituels. La municipalité remercie l'ensemble des habitants qui ont pris le temps de répondre au recensement : leur participation contribue à une meilleure connaissance du territoire et à l'adaptation des services publics aux besoins de la population.

 Recensement
de la population 2025



 Insee
Institut national
de la statistique et
des études économiques

Solidarité et Bien vivre



Un service de proximité au cœur du quotidien

Présent chaque jour auprès des Orgonnais, le Centre Communal d'Action Sociale - CCAS accompagne les habitants dans leurs démarches, leurs besoins et leurs projets.

Il intervient auprès des familles, des jeunes, des personnes isolées ou fragiles, ainsi que de nos aînés, en partenariat avec les acteurs sociaux du territoire.

Sa mission première : offrir écoute, soutien et orientation, dans un cadre bienveillant et respectueux.

Un service attentif et discret

À travers ses missions, ses accompagnements individuels et ses actions collectives, le CCAS d'Orgon continue de jouer un rôle essentiel dans le lien social du village.

Son action s'inscrit dans la continuité d'un travail de proximité, attentif et discret, au service des publics qui en ont le plus besoin.

Un accueil accessible et à l'écoute

Le CCAS vous accueille sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h. ☎ 04.90.73.37.88.

Les missions du CCAS

▶▶ Les aides légales

Le CCAS instruit ou accompagne les demandes suivantes :

- Portage de repas à domicile.
- Aide-ménagère.
- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).
- Dossiers MDPH.
- Téléassistance.
- Placement en maison de retraite.
- Dossiers CAF.
- Complémentaire Santé Solidaire.

Ces dispositifs sont soumis aux plafonds nationaux de ressources financières.

▶▶ Les aides facultatives

Selon la situation du foyer et après étude individualisée, le CCAS peut accorder :

- Une aide ponctuelle (énergie, loyer, charges...).
- Un accompagnement administratif.



▶▶ Soutien aux publics fragiles

• Téléassistance Quiétude 13 - prestataire du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour les personnes âgées ou isolées : 39 Orgonnais en bénéficient avec une prise en charge de 50% par le CCAS.



• Aide alimentaire - Paniers Solidaires : Le CCAS soutient l'action de l'association Les Paniers Solidaires, qui accompagne les personnes et familles en très grande précarité : 41 familles orgonnaises reçoivent chaque semaine un colis alimentaire.

Pour nos aînés

- ◇ La Semaine Bleue, en octobre 2025, a proposé un repas et un loto.
- ◇ En fin d'année, 519 Orgonnais de 65 ans et plus ont bénéficié d'un colis pour les fêtes.

Les voyages 2025 avec les séniors

Comme chaque année, le CCAS a proposé des séjours conviviaux appréciés des participants.

- ❖ Du 4 au 7 mai 2025 - Voyage à Os De Civis

Ce séjour de printemps a rassemblé environ 23 participants qui ont pu découvrir cette principauté située dans le massif des Pyrénées entre la France et l'Espagne

- ❖ Du 7 au 11 octobre 2025 - Voyage en Toscane

Ce séjour d'automne a permis de découvrir les paysages, villages et richesses culturelles de la Toscane, dans une ambiance chaleureuse et très appréciée.



Jeunes et insertion - Un accompagnement renforcé

Mission Locale **Permanence en mairie**

Chaque jeudi après-midi, la Mission Locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans pour :

- l'accompagnement vers l'emploi,
- la recherche d'un apprentissage,
- l'accès aux formations,
- les dispositifs BAFA et Garantie Jeune.

Aide municipale au permis de conduire

La commune d'Orgon propose depuis plusieurs années un soutien financier au permis de conduire, destiné aux jeunes Orgonnais engagés dans une démarche d'insertion professionnelle.

Ce dispositif permet d'alléger le coût du permis, essentiel pour la mobilité et l'accès à l'emploi.

Les conditions et modalités d'attribution sont disponibles en mairie.



Solidarité et Bien vivre

Un banc rouge devant la Mairie : un engagement fort contre les violences

Un banc rouge a été installé devant la mairie d'Orgon, en partenariat avec l'association Laura B, engagée depuis le début de l'année 2025 dans la prévention et la sensibilisation aux violences faites aux femmes.

Visible et accessible à tous, ce banc n'est pas un simple élément de mobilier urbain. Il constitue un symbole fort, rappelant que les violences, qu'elles soient psychologiques, physiques ou sexuelles, existent et ne doivent jamais être banalisées. Ce lieu a vocation à offrir un espace pour s'asseoir, échanger ou réfléchir, seul(e) ou accompagné(e), et à rappeler que des dispositifs d'écoute, d'orientation et d'accompagnement existent pour les femmes concernées.



Témoignage

Jean-Jacques Bertin, père de Laura B - dont l'association porte le prénom en mémoire - a souhaité s'exprimer à l'occasion de cette installation :

« J'ai eu la chance, durant mon enfance, de passer une partie de mes vacances dans ce charmant village, connu pour sa population accueillante et sa situation géographique privilégiée. Aujourd'hui, le village d'Orgon, en partenariat avec l'association Laura B, a mis en place un outil de prévention essentiel : un banc rouge. Cette initiative a été soigneusement réfléchi en termes de vocation, de fonction et d'implantation. Ce banc a pour but d'offrir à tous, résidents ou visiteurs d'Orgon, un espace pour s'asseoir et discuter, que ce soit seul(e), avec des enfants, un partenaire ou un ami, dans un cadre apaisant et sécurisé, autour du thème de la violence. Nous ne devons jamais oublier les victimes et avons le devoir de leur rendre hommage. Une victime ne doit jamais avoir honte, car seuls les auteurs de violence sont responsables de leurs actes. Nous ne devons pas banaliser ou minimiser la violence, qu'elle soit psychologique, physique ou sexuelle. Un auteur de violence ne doit pas être un exemple à suivre. Ma tante, ma cousine, ainsi que leurs filles et petites-filles habitant Orgon souhaitaient un banc rouge. Une pensée pour mes cousins et leurs enfants. »

Il remercie la commune et l'ensemble des personnes ayant contribué à cette initiative.

📧 Association Laura B 13250 Saint-Chamas

☎ 06 46 02 21 55

✉ laura.b.22ans@gmail.com - Facebook : Laura B 22 ans





FAMILLES RURALES PARIH Nord Ouest Bouches-Du-Rhône



Familles Rurales
Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône
19 Bis chemin de la mine
13660 Orgon



PARIH

Pôle d'Appui et de Ressources Inclusion et Handicap

Le PARIH est désormais présent sur notre commune.

Ce dispositif est porté par Familles Rurales 13, à l'initiative de la CAF, avec le soutien financier de Terre de Provence Agglomération et de la Ville d'Orgon.

- ◇ Pour les familles : accompagnement des enfants de 0 à 17 ans en situation de handicap.
- ◇ Pour les structures d'accueil : soutien, formation et sensibilisation des équipes éducatives.
- ◇ Pour le territoire : mise en réseau des acteurs spécialisés (santé, médico-social, éducation).
- ◇ À Orgon : permanences mensuelles, cafés parents, formations et prêt de matériel adapté.

Gratuit et ouvert à tous, le PARIH s'inscrit dans la Convention Territoriale Globale portée par Terre de Provence Agglomération.

La commune d'Orgon y participe en tant que membre actif afin de renforcer la coordination des actions sociales et d'améliorer l'accompagnement des familles.

Contact

Sylvain BORELLY

☎ 07 43 44 38 72

✉ parhi.bdr@famillesrurales.org

Conseil Citoyen

Le Conseil citoyen est un dispositif officiel de l'État, mis en place uniquement dans les secteurs classés comme quartiers prioritaires.

Il est réservé aux secteurs classés prioritaires par l'État, sur la base de critères nationaux, et mis en œuvre localement par Terre de Provence Agglomération.

À Orgon, cela concerne le centre historique et le quartier Saint-Gervais.

Venez échanger vos idées, partager vos besoins et participe aux projets de votre quartier.

Les permanences ont lieu le 1^{er} mercredi du mois de 14h à 16h à l'Espace de Vie Sociale 54 avenue de la Victoire.

✉ conseilcitoyen13660orgon@gmail.com

Distinction

Madame Gisèle BELTRAMO et Monsieur Michel BELTRAMO ont reçu, le 5 décembre 2025, la médaille d'or de l'Ordre départemental des Bénévoles.

La distinction leur a été remise par Madame Martine VASSAL à l'Hôtel du Département à Marseille, en reconnaissance de leur engagement au sein de différentes associations, dont le Ball-Trap du Rocher.

La commune d'Orgon leur adresse ses félicitations.



Activités sportives et culturelles

Art

- ◆ Aïda Delorme - Atelier de céramique Argument Terre
Pour tout renseignement contacter Mme Delorme au 06 14 64 78 81.
- ◆ Cornelia Kervink - Artiste peintre
Pour tout renseignement contacter Mme Kervink au 06 27 84 46 66.
- ◆ Elisabeth Imbert - Création de parures et bijoux en bois sculptés et matières précieuses
Pour tout renseignement contacter Mme Imbert au 06 15 41 01 41.
- ◆ Françoise Barugola - Cyanotype
Pour tout renseignement contacter Mme Barugola au 06 23 25 33 87.
- ◆ Isabel De Géa Poterie - Atelier de poterie
Pour tout renseignement contacter Mme De Gea au 06 22 62 33 54
- ◆ Nell's Art Création - Artiste peintre
Pour tout renseignement contacter Mme Mira au 06 20 71 09 17.



Stages et découvertes

- ◆ Ateliers d'écriture - Association Léz'Arts des Falaises
Un mercredi par mois de 18h à 20h30 au Foyer Rural, salle Ventoux.
Pour tout renseignement contacter le 04 90 73 05 15.
- ◆ Belote contrée
Le vendredi à partir de 20h30 au Foyer Rural, salle Ventoux.
- ◆ Chant - Association Acapella
Répétitions le vendredi à partir de 18h.
Pour tout renseignement contacter le 06 67 29 29 28.
- ◆ ES 13
Le mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18h.
Pour tout renseignement contacter le 04 90 73 01 96.
- ◆ Orgon Loisirs
Le lundi de 13h30 à 18h.
Pour tout renseignement contacter le 04 90 73 00 90.
- ◆ Stages de danses
Le mardi de 18h à 20h stages de danses au Foyer Rural.
Pour tout renseignement contacter le 06 75 09 25 77.
- ◆ Théâtre - Les Aventuriers Burlesques
Répétitions le vendredi à partir de 18h.
Pour tout renseignement contacter le 06 67 29 29 28.





Bien-être et sports

Badminton - Association Foyer Rural

Mardi de 19h30 à 22h.

Jeudi de 19h30 à 22h.

Gymnase du Collège Mont Sauvy.

Pour tout renseignement contacter le 06 27 89 27 27.

◆ Ball-trap Club du Rocher

Mercredi après-midi .

Stand de ball-trap du Rocher.

Pour tout renseignement contacter le 04.90.73.38.34.

◆ Brain Ball

Mardi de 8h45 à 10h.

Foyer Rural.

Pour tout renseignement contacter le 06 28 28 02 75.

◆ Danse - Association Foyer Rural

Mercredi de 19h à 20h cours de rock niveau intermédiaire et de 20h à 21h cours de bachata niveau intermédiaire.

Foyer Rural.

Pour tout renseignement contacter le 06 28 78 66 54.

◆ Equitation - Poney club Les Couroulus

Pour tout renseignement contacter le 06 88 97 12 18.

◆ Escalade - Esprit Grimpe

Pour tout renseignement contacter le 06 63 49 35 52
ou au 06 34 32 74 89.

◆ Football - FA Val Durance

Pour tout renseignement contacter le 06 11 55 43 41
ou le 06 12 55 17 86.

◆ Gym douce - Association Foyer Rural

Mardi de 9h30 à 10h30.

Jeudi de de 13h à 14h.

Vendredi de 9h45 à 10h45.

Salle de danse.

Pour tout renseignement contacter le 06 85 79 72 08.

◆ Gymnastique et training - AJ Fit

Mardi de 18h30 à 19h30 et de 19h30 à 20h30.

Jeudi de 18h30 à 19h30 et de 19h30 à 20h30.

Salle de judo et salle de danse.

Pour tout renseignement contacter le 06 07 40 61 67.

◆ Gym séniors - Association Foyer Rural

Jeudi de 10h45 à 11h45.

Salle de danse.

Pour tout renseignement contacter le 06 85 79 72 08.

◆ Handball Club Orgonnais

Lundi de 17h30 à 19h pour les U13 mixtes, de 19h à 20h30 pour les seniors femmes et de 20h30 à 22h pour les seniors hommes région et département.

Mardi de 18h15 à 19h45 pour les U17 masculins.

Mercredi de 20h à 21h30 pour les seniors hommes région.

Jeudi de 18h à 19h30 pour les U15 masculins.

Vendredi de 18h à 19h30 pour les U13 mixtes et de 19h30 à 21h pour les séniors hommes département et séniors femmes département.

Le samedi de 9h30 à 11h pour les U9 et de 11h à 12h pour les babies.

Gymnase du Collège Mont Sauvy.

Pour tout renseignement contacter le 07 82 33 84 41.

◆ Hata Yoga - Association Foyer Rural

Mercredi de 18h30 à 19h30.

Salle de judo.

Pour tout renseignement contacter le 06 03 02 81 31.

◆ Intervalle pour soi-m'aime - Association Foyer Rural

Lundi de 10h à 12h et de 18h à 20h.

Salle de judo.

Pour tout renseignement contacter le 06 77 59 95 98.

◆ Majorettes - Les Etoiles de Sénas Orgon

Pour tout renseignement contacter le 06 49 17 19 35.

◆ Marche nordique - Association Foyer Rural

Mardi de 9h à 11h.

Vendredi de 9h à 11h.

Pour tout renseignement contacter le 06 59 75 38 28.

◆ Pilates - Association Foyer Rural

Lundi de 9h15 à 10h15.

Foyer Rural.

Pour tout renseignement contacter le 06 78 79 63 16.

◆ Pétanque - La Boule de Beauregard

Pour tout renseignement contacter le 06 79 63 30 13.

Solidarité et Bien vivre

◇ Promenades - Association Orgon Loisirs

Mardi à 14h.

Vendredi à 14h.

Pour tout renseignement contacter le 04 90 73 05 45.

◇ Renfo cardio - Association Foyer Rural

Mardi de 8h45 à 9h30.

Jeudi de 12h15 à 13h00.

Vendredi de 19h30 à 20h30.

Salle de danse.

Pour tout renseignement contacter le 06 85 79 72 08.

◇ Sophro relaxation adultes - Association Foyer Rural

Mercredi de 18h30 à 19h30.

Salle de danse.

Pour tout renseignement contacter le 06 81 57 17 09.

◇ Stretching - Association Foyer Rural

Lundi de 10h15 à 11h15.

Foyer Rural.

Pour tout renseignement contacter le 06 78 79 63 16.

◇ Tennis

Pour tout renseignement contacter le 04 15 98 21 73.

◇ Upside Danse

Pour tout renseignement contacter le 07 87 96 97 18.

◇ Yoga dynamique - Association Foyer Rural

Lundi de 20h à 21h.

Mardi de 12h15 à 13h15.

Vendredi de 8h45 à 9h45 et de 18h15 à 19h15.

Salle de danse.

Pour tout renseignement contacter le 06 85 79 72 08.



Subventions aux associations 2026

Le dossier de subvention de la commune est disponible sur le site internet de la commune d'Orgon.

Il est à retourner dûment complété au plus tard le 28 février 2026 accompagné obligatoirement des documents suivants :

- Bilan de l'année 2025 et projet 2026.
- Budget prévisionnel 2025 - cerfa.
- Compte de résultat 2025 visé par un expert-comptable pour toute demande de plus de 10 000 €.
- Document bancaire précisant votre solde au 31 janvier 2025 accompagné s'il y a lieu des dépenses et recettes de 2025 non encore affectées.
- Compte rendu de la dernière Assemblée Générale.
- Statuts si modifications en 2025.
- Relevé d'identité bancaire.

Téléchargez le dossier sur le site internet de la ville d'Orgon
www.orgon.fr